Disparition du brevet des collèges ou suppression des notes ?

06/06/2014 à 23h27

Le Conseil supérieur des programmes de l'Éducation nationale remet en cause l'examen, mais aussi le système de notation traditionnel.

> *«Il s'agit d'éviter que l'évaluation ne soit vécue par l'élève et sa famille comme un moyen de classement, de sanction, ou bien réduite à la seule notation», est-il ainsi expliqué dans la circulaire de rentrée 2014.*



Loin d'être le baccalauréat, le brevet reste malgré tout un symbole. Depuis bien longtemps pourtant, «*il n'est nullement une condition pour passer en seconde*», précise l'historien de l'éducation Claude Lelièvre. À partir de 1981, il est même attribué sans examen, au vu des seuls résultats scolaires… Avant que Jean-Pierre Chevènement, dans une logique affichée d'exigence, ne réintroduise en 1986 un examen écrit. «*Lors de sa première mouture, le taux de reçus ne dépasse pas 49 %*», rappelle Claude Lelièvre. […]

«*Nous sommes pour le maintien de cet examen terminal, national et anonyme. Mais la logique de compétences ne va-t-elle pas de pair avec la suppression des notes ?*», s'inquiète Jean-Rémi Girard, secrétaire national à la pédagogie du Snalc.

Contrôle continu ? Examen terminal ? Notes ou «validation des compétences» ? Quelle sera la forme du brevet rénové ? Arrivé fin mars au ministère de l’Éducation nationale, Benoît Hamon a d’ores et déjà fait de l’«évaluation positive» un de ses sujets de prédilection.
Le Figaro